

une place disponible, on devrait payer soi-même son assurance et ses frais d'hospitalisation, tout comme on le fait lorsque l'on consulte le médecin, que l'on subit un électrocardiogramme ou que l'on fait faire une radiographie. Et ce qui coûte cher au pays aujourd'hui, c'est le grand nombre de gens qui demandent leur admission à l'hôpital pour un simple examen médical.

Il y en aura qui, pendant quatre ou cinq jours, vont dans les hôpitaux pour cuver leur vin, le fruit de la vigne du Seigneur, et ce aux frais de l'État. Les hôpitaux sont devenus des hôtels de luxe. Il faudrait exercer une surveillance plus étroite dans ce domaine. Bien qu'à la sortie de l'hôpital on obtienne un reçu, jamais il n'y est mentionné que la moitié de la facture est défrayée par le gouvernement fédéral. Il faudrait donc interdire que les simples examens médicaux se fassent dans les hôpitaux. On réduirait ainsi le coût de l'assurance-hospitalisation, ce qui permettrait une meilleure utilisation des lits. Dans la province de Québec, on ne devrait pas faire cela, parce que ces services sont gratuits. Je ne sais pas combien il en coûte à la province, mais le gouvernement fédéral contribue pour un certain montant.

J'ai fait ces observations pour essayer de redresser la situation, mais on n'a pas le temps, pendant 10 minutes, de dire tout ce qu'on voudrait, pourtant, monsieur l'Orateur, j'en aurais assez à dire pour remplir une encyclopédie.

Ceux qui m'ont précédé ont déclaré que le gouvernement était tout à fait favorable au principe de l'intégration des hôpitaux psychiatriques, mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, il vaut mieux concentrer nos efforts sur les choses qui pressent, puisque le nombre de cas de psychiatrie et de tuberculose a tellement diminué qu'il convient à peine qu'on s'attarde à cette question.

J'ai dit tout à l'heure que «Medicare» était un complément et je voudrais que nous puissions faire pression auprès des autorités concernées, afin d'établir ce programme dans toutes les provinces.

On dit toujours qu'il en coûte cher pour se faire traiter. On parle des médecins qui exigent des honoraires élevés. Pour ma part, j'ai toujours eu la confiance de ceux qui me consultaient. Les médecins sont des dispensateurs de bons soins que le bon Dieu a mis à la disposition des gens. J'espère que tout le monde saura apprécier leur travail, car je sais que ce sont des hommes comme les autres et qu'ils comprennent le besoin dans lequel certaines personnes peuvent se trouver à l'occasion.

Je pense bien que je suis d'accord avec mon ami de Winnipeg-Nord qui a mis ce projet de l'avant il y a déjà plusieurs années.

[M. Isabelle.]

J'espère qu'un jour, il réussira à obtenir ce qu'il désire, mais je crois qu'alors il sera trop tard.

• (5.30 p.m.)

De toute façon, je dois affirmer qu'à l'heure actuelle, le gouvernement ne peut accepter de modifier la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, en vue de l'obliger à accorder de l'aide aux établissements mentionnés dans la motion de mon collègue de Winnipeg-Nord.

**M. Gilbert Rondeau (Shefford):** Monsieur l'Orateur, au sujet de l'avis de motion présenté par l'honorable député de Winnipeg-Nord, il y a deux choses à dire et que l'on peut traiter en même temps.

Il s'agit premièrement de l'opportunité d'inclure les hôpitaux psychiatriques et les sanatoriums dans le régime fédéral d'assurance-hospitalisation. En second lieu, il faudrait permettre aux provinces de disposer des fonds nécessaires pour fournir les traitements adéquats aux malades mentaux et aux tuberculeux, ainsi que des soins et une formation aux enfants arriérés.

Tous les honorables députés doivent être d'accord, car, à maintes occasions, ils ont dû être aux prises avec des problèmes qui mettaient en cause des arriérés mentaux ou des malades qui ne pouvaient avoir accès aux hôpitaux psychiatriques ou aux sanatoriums, parce qu'il n'y avait pas de place.

Cette motion vise à inclure les hôpitaux psychiatriques et les sanatoriums dans le régime fédéral d'assurance-hospitalisation. La remarque que je pourrais faire à ce sujet, c'est qu'on parle d'immobilisations, c'est-à-dire qu'on veut inclure les hôpitaux déjà existants dans le régime fédéral d'assurance-hospitalisation. Et, au sujet d'immobilisations, on sait que nos hôpitaux, au Québec comme ailleurs, coûtent actuellement des fortunes, et c'est surtout leur financement qui est onéreux pour la population. Le gouvernement fédéral devrait intervenir dans ce domaine afin de permettre aux provinces d'avoir des hôpitaux psychiatriques et quelques sanatoriums, même si, aujourd'hui, ces derniers sont moins nécessaires, car la tuberculose est en régression, grâce aux progrès de la médecine.

Par contre, si la tuberculose régresse, nous voyons que le nombre des malades mentaux augmente. J'ai trouvé étrange de voir que le député de Hull (M. Isabelle), lorsqu'il parlait de malades mentaux, regardait seulement à sa gauche. Monsieur l'Orateur, je voudrais, aujourd'hui, suggérer que le gouvernement fédéral mette à la disposition des provinces des crédits pour la construction d'hôpitaux psychiatriques ou autres, selon la formule créditiste, qui serait à l'avantage des pro-